Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260303-DE

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	13
Date de la convocation		
27 février 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze mars, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC (Adjoints), Alain JOUAN, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Marguerite GUYOMARD (pouvoir à Eléonore KOGLER), Martine TRUBUILT (pouvoir à Bernard TRUBUILT), Pierre-Yves MAHÉ, Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/03/03

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu la délibération n° 2025/04/04 en date du 07 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n° 2025/09/04 en date du 11 septembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n° 2025/10/08 en date du 16 octobre 2025 adoptant la décision modificative n°2 ;

Monsieur le Maire donne lecture du compte financier unique (CFU) du budget principal 2025 annexé à la présente délibération d'où il ressort que :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260312-20260303-DE

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 280 954,30 €	626 377,45 €
Recettes	1 847 519,41 €	457 153,59 €
Résultat de l'exercice 2025	**566 565,11 €**	**- 169 223,86 €**
Résultat de clôture 2024	*500 000,00 €*	*2 116 819,76 €*
Résultat de clôture de l'exercice 2025	**1 066 565,11 €**	**1 947 595,90 €**
Résultat global		**3 014 161,01 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Madame Eléonore KOGLER, adjointe, demande au Conseil municipal de se prononcer sur le CFU 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget principal de l'année 2025 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 16/03/2026
Transmis en Préfecture le 16/03/2026